

*Questions orales***AIR CANADA**

LE CONFLIT AVEC LE PERSONNEL DE BORD—ON DEMANDE UNE MEILLEURE OFFRE DE LA PART DE LA SOCIÉTÉ

M. Les Benjamin (Regina-Ouest): Madame le Président, j'aimerais poser une question au ministre du Travail. Elle concerne le conflit qui oppose actuellement Air Canada et son personnel des services de bord. Le syndicat a demandé la tenue d'une réunion et Air Canada a convenu de le rencontrer jeudi matin et vendredi matin; le syndicat espère qu'Air Canada formulera une meilleure offre que celle qu'a recommandée le conciliateur, mais la seule chose à l'ordre du jour, jeudi matin, est une discussion des formalités de l'arrêt de travail et, vendredi matin, le syndicat doit informer Air Canada des résultats du vote concernant la grève. Compte tenu de ce qui précède, le ministre peut-il demander au président de la compagnie aérienne d'assister à ces deux réunions et le prier d'accepter une offre légèrement supérieure à ce qu'a proposé le conciliateur, afin que les agents de bord soient à égalité avec ceux des autres compagnies aériennes en matière de salaires, de vacances et de jours libres garantis, en vue d'en arriver à une entente jeudi et vendredi matin?

L'hon. Gerald Regan (ministre du Travail): Madame le Président, le député pose là une question concernant un problème qui, cela va de soi, préoccupe vivement un grand nombre de Canadiens, à savoir le risque d'une grève déclenchée par les hôtesses d'Air Canada à la période de Noël.

Des voix: Par le personnel commercial de bord.

Une voix: Sexiste!

Une voix: Encore un Harry Hays!

M. Regan: Par le personnel commercial de bord.

Des voix: Bravo!

M. Regan: J'ajouterai qu'à l'heure actuelle, le commissaire, Stanley Hartt, a remis son rapport et que la recommandation contenue dans le rapport de conciliation a été accepté par Air Canada. Le syndicat des agents de bord vote actuellement sur cette recommandation. Le résultat de son vote sera connu jeudi soir tard ou tôt vendredi matin.

Des voix: Bravo!

M. Regan: Je suis persuadé que malgré la chaleur communicative de la période de Noël, les députés se préoccupent d'éviter dans toute la mesure du possible les faits de grève étant donné la gravité de la situation. Cependant, le député reconnaîtra qu'il n'est guère utile de poursuivre la négociation tant que ne sera pas connu le résultat du scrutin qui se déroule en ce moment. Et je pense que nous serions bien mal venus de chercher à prédire ce résultat. Ce qui est certain, c'est que le ministère du Travail, comme la plupart des Canadiens, j'imagine, espère qu'un accord interviendra sans débrayage.

M. Benjamin: Madame le Président, le ministre dispose d'environ 72 heures pour agir, quel que soit le résultat du scrutin de grève. Cependant, il doit présumer que le scrutin sera favorable à la grève.

Comme l'un des problèmes en jeu est la durée du contrat, et que ce problème pourrait être résolu si le personnel des services de bord d'Air Canada obtenait la parité avec celui des autres

compagnies aériennes, ce qui réglerait le conflit, le ministre veut-il persuader le ministre des Transports de donner instructions ou de conseiller fortement au président d'Air Canada d'assister aux réunions de jeudi et de vendredi matin, et de se libérer lui-même pour ces réunions, dans le but d'accorder un règlement de parité, et de préférence avec un contrat de 24 ou même de 29 mois?

M. Regan: Madame le Président, je répondrai au député que s'il est une chose que je ne veux pas faire, c'est de jouer les conciliateurs sur le parquet de la Chambre. Car ce n'est pas ainsi qu'on favorise la négociation collective, et le député le sait fort bien. Et j'ajouterai à son intention que s'il veut faire le conciliateur, il aurait intérêt à voir d'un peu plus près en quoi consiste la parité et si elle est à rechercher au plan des heures de travail. Car cela pourrait l'amener à voir les choses sous un jour différent. En tout cas, le ministère du Travail n'a pas pour mission de favoriser une partie au détriment de l'autre, mais de les aider toutes les deux, comme nous le faisons depuis le début, pour essayer de les mettre d'accord. Je pense que le député a tort de tabler sur un résultat défavorable du scrutin. Attendons de connaître le résultat de jeudi soir.

* * *

LE BUDGET

LES RÉPERCUSSIONS DES MESURES BUDGÉTAIRES SUR LES PRODUCTEURS DE PÉTROLE DE LA SASKATCHEWAN

M. Len Gustafson (Assiniboia): Madame le Président, je voudrais poser une question au ministre des Finances. Étant donné la situation précaire dans laquelle se trouve l'industrie pétrolière dans l'Ouest du Canada et surtout en Saskatchewan où le budget a des répercussions tellement catastrophiques que les sociétés de cette province prétendent que le baril de pétrole leur coûte de 25 à 70 cents de plus et qu'elles envisagent d'arrêter la production alors que l'industrie pétrolière devrait prospérer dans l'Ouest, le ministre peut-il étudier la situation? En effet le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources veut apparemment esquiver le problème, il est incapable d'en arriver à une entente sur les prix et il n'aborde pas sérieusement le problème qui se pose dans l'ouest du Canada et surtout en Saskatchewan.

● (1450)

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources a déclaré un certain nombre de fois que, en tant que gouvernement, nous sommes disposés à négocier et à avoir des entretiens avec les représentants de l'Alberta et des autres provinces de l'Ouest afin d'essayer de trouver une solution ou de se mettre d'accord, ce qui apaiserait les inquiétudes que l'on peut avoir à ce sujet. Notre offre tient toujours. A mon avis, le meilleur moyen d'obtenir les résultats auxquels pense le député consiste à créer une atmosphère propice à de tels entretiens et d'en arriver à une entente qui satisfasse les deux parties. Tant que nous n'arriverons pas à ce stade, nous ne pourrions pas complètement apaiser les craintes du député, je pense.